



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU TIR SPORTIF**
à remplir par le médecin

Je soussigné, Docteur :

certifie :

- avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique du tir sportif établie par la Fédération Française de Tir :

LES CONTRE-INDICATIONS A LA PRATIQUE DU TIR SPORTIF

CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES :

- antécédents psychiatriques (pathologies équilibrées ou non)
- troubles addictifs (éthylisme, toxicomanies)
- comitialité non stabilisée par traitement depuis moins d'un an
- autres antécédents neurologiques entraînant des troubles de l'équilibre et de la coordination sensitivo-motrice.

CONTRE-INDICATIONS RELATIVES :

- pathologie cardio-vasculaire grave datant de moins de 6 mois
- troubles du rythme cardiaque susceptibles d'entraîner des syncopes
- troubles de l'audition graves (cophose unilatérale, surdité de perception importante non appareillée)
- diminution d'acuité visuelle non corrigeable par les moyens usuels
- grossesse à moins de 6 semaines avant la date présumée du terme

- avoir examiné :

M., Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique du tir sportif.

Fait à : le :

Signature et tampon (obligatoire)